



SESSION EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2009

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE.....	640
2. 2009 08 196 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	640
3. 2009 08 197 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES ACTIVITÉS DE FORAGES ET ESSAIS DE POMPAGE.....	640
4. 2009 08 198 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE	641



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès verbal de la session extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439, chemin Favreau, le 10 août 2009, à 20 heures, présidée par Son Honneur le Maire, Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers :

Madame Lise Désorcy Côté, absente	Monsieur Christian Lanctôt, absent
Monsieur Jean-Yves Masson	Monsieur Jean-Pierre Bessette
Monsieur Martial Tétreault	Monsieur Gary Caldwell, absent

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture de la session extraordinaire

Madame le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 20 h 00.

Elle fait la lecture de l'ordre du jour et en demande l'adoption.

2. 2009 08 196 Acceptation de l'ordre du jour

1. Ouverture de la session extraordinaire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adjudication du contrat pour les activités de forages et essais de pompage
4. Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la session extraordinaire du 10 août 2009 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

3. 2009 08 197 Adjudication du contrat pour les activités de forages et essais de pompage

ATTENDU QU'une demande de soumission sur invitation a été acheminée à trois compagnies ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées par les firmes Puisatiers Lapointe inc. et F. Lapointe et fils inc. ;

ATTENDU QUE la soumission de F. Lapointe et fils inc. s'avère la plus basse :

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité accorde le contrat à la compagnie F. Lapointe et fils inc. au montant de 38 874,15 \$ pour le forage et l'installation de puits exploratoires et de 61 076,66 \$ pour le forage et l'installation du puits d'exploitation pour un total de 99 950,81\$ taxes incluses.



QUE madame le maire, Linda Ouellet et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux soient et ils sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 41003 000.

4. 2009 08 198 Levée de l'assemblée extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QUE la session extraordinaire du 10 août 2009 soit levée à 20 h 15.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet
Maire

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier